

# MAIRIE DE MARINGES

---

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes@bbox.fr

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 05 AVRIL 2018**

**PRÉSENTS :** M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. TOINON Alain, M. BLANCHON Pierre-François, M. BOUQUET Jean-Pierre, Mme CHALANDON Nicole, M. SANDIER Bertrand, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, Mme VERNE Georgette, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène., Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe

EXCUSEE ET REPRESENTEE : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (pouvoir à Mme CHALANDON Nicole.)

**SECRETAIRE :** M. BOUQUET Jean-Pierre.

### 1. **DELIBERATIONS**

#### 1.1 **VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,:

**DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### 1.2 **VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil Municipal le compte administratif « Commune 2017 » dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 574 364.10 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 239 997.70 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève à 160 581.94 € et le total des dépenses d'investissement cumulé s'élève à 214 326.84 €.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un déficit de 53 744.90 € hors reste à réaliser, le déficit s'élève à 94 097.46 € compte tenu des restes à réaliser ; quant à la section de fonctionnement on constate un excédent de 334 366.40 €.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif et Monsieur l'Adjoint soumet le vote à main levée.

**Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1.3 AFFECTATION RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif commune 2017 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 334 366.40 €

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit au BP 2018

- en fonctionnement 240 268.94 € compte 002
- en investissement 94 097.46 € compte 1068

**Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1.4 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil Municipal le compte administratif assainissement 2017 dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 24 053.94 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 32 852.20 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève 17 608.17 € et le total des dépenses d'investissement cumulé s'élève à 48 466.08 € pour la commune.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un déficit de 30 857.91 €, quant à la section de fonctionnement on constate un déficit de 8 798.26 €.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif, Monsieur l'Adjoint soumet le vote à main levée.

**Le compte administratif assainissement 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1.5 AFFECTATION RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif assainissement 2017 présente un déficit de fonctionnement cumulé de 8 798.26 € et un déficit d'investissement cumulé de 30 857.91€.

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit au BP 2018

- en fonctionnement 8 798.26 € compte 002
- en investissement 30 857.91 € compte 001

**Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1.6 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2017. Il propose de voter à main levée.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

**FIXE** le produit fiscal "attendu" à 119 943€,

**FIXE** comme suit les différents taux d'imposition :

Taxe d'habitation	<b>9.20 %</b>
Foncier bâti	<b>14.10 %</b>
Foncier non bâti	<b>28.68%</b>

**Cette délibération est adoptée par le vote des membres présents et représentés. 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

### **1.7 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget assainissement 2018 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à

**81 934.69 € en section de fonctionnement**  
**66 368.37 € en section d'investissement**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée approuve le budget assainissement 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1.8 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif communal 2018 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à

**515 884.94 € en section de fonctionnement**  
**987 706.26 € en section d'investissement**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée, approuve le budget primitif communal 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1.9 CONVENTION D'OCCUPATION D'UN JARDIN FAMILIAL A TITRE PRÉCAIRE ET REVOCABLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un terrain à louer à côté du cimetière. Ce terrain de 400m<sup>2</sup> divisé en 2 permet l'élaboration de deux jardins potagers. Il indique que deux personnes se sont manifestées afin de louer les deux parcelles. Il propose de signer deux conventions, l'une avec Monsieur Foucault et l'autre avec Monsieur Vernay précisant les modalités d'utilisation et d'occupation de ces parcelles et renouvelable par reconduction expresse. Il donne lecture des deux projets de convention.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de ces conventions, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.**

### **1.10 CONVENTION MISSION ARCHIVAGE CDG 42**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mission d'archivage proposée par le CDG. Il précise l'intérêt de cette mission dans le cadre du futur aménagement de la nouvelle mairie. Monsieur le

Maire donne lecture de la convention devant intervenir entre le CDG et la commune de Maringes. Il précise qu'une journée de mission coûte 265 € et il conviendrait de demander 5 jours d'assistance. Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

**Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **1.11 TAXE HABITATION : SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT A LA BASE ANTERIEUREMENT INSTITUÉ**

Vu les dispositions de l'article 1411-II-2 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement à la base entre 1 et 15% de la valeur locative moyenne des logements ;

Vu la délibération du 27 février 1975 ;

Vu le taux actuel de 15% concernant l'abattement général à la base ;

Considérant que la base pour la taxe d'habitation moyenne de la commune est déjà inférieure d'environ 15% par rapport à la moyenne des bases des communes de même strate de population du département ;

Considérant que cet abattement ne concerne que la résidence principale, dont la base imposable bénéficie ainsi d'une minoration ;

Considérant que la mise en place d'un abattement général à la base ne fait l'objet d'aucune compensation par l'Etat ;

Considérant l'impact fortement négatif pour l'équilibre du budget de la baisse des concours financiers de l'Etat, notamment de la dotation nationale de péréquation ;

Considérant l'intérêt d'harmoniser la politique d'abattements de la commune de Maringes avec celle des autres communes du territoire,

Considérant qu'il y a lieu, par ailleurs, de maintenir le niveau des abattements visés à l'article 1411-I du Code général des Impôts au titre des charges de famille dont les taux sont fixés à 10% pour 1 et 2 personnes à charge et 15% pour 3 personnes à charge et plus.

Il est précisé que ces abattements bénéficient également aux résidences principales et sont applicables à la valeur moyenne des logements ;

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- **SUPPRIMER** l'abattement général à la base antérieurement institué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **MAINTENIR** à 10% et 15% les taux respectivement de l'abattement pour charge de famille pour 1 et 2 personnes à charge et l'abattement pour charges de famille pour 3 personnes à charge et plus
- **CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

**Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **COMMISSION CULTURE :**

**Centenaire de l'armistice 1918 :** Blandine Thevenon rappelle à l'assemblée la date du 11 novembre 2018 qui marque le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. A cette occasion, la commission culture réfléchit en lien avec les associations du village ainsi que l'école Les Blés à des projets et animations pour cette commémoration.

**Fête du pain :** A l'initiative de notre boulanger et avec le soutien de l'école et de l'APEL, la commission culture pilotera la fête du pain qui se déroulera le 16 mai prochain, jour de la Saint Honoré, patron des boulangers. Ce sera l'occasion de découvrir le métier de boulanger de façon ludique, de découvrir un savoir-faire à travers différentes approches : visite du fournil, fabrication de petits pains..etc...

Un projet de semaine citoyenne est envisagé pour l'année 2019.

### **VOIRIE :**

Daniel TOINON a relevé l'ensemble des voies privées afin de faire passer un géomètre dans le cadre de l'acquisition par la commune des voiries privées.

## **3. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES**

**Syndicat mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse vallée du Gier:** Les communes de Riverie, Bussière et Ste Agathe en Donzy adhèrent au syndicat depuis le début de l'année.

Politique tarifaire : tarification de l'eau en légère augmentation

L'impact, au 1er janvier 2018, pour l'abonné sur la base d'une consommation de 120 m3, hors assainissement, est de 1.10 %, soit 3.17 € le m3 (3.14 € au 1er janvier 2017) et une augmentation de la facture de 4.14 €.

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

### **Société Monts Energies :**

C'est une société de type SAS à fonctionnement coopératif. Ce projet a été initié par la Communauté de Communes qui a missionné en juin 2017 le cabinet conseil Coopawatt pour faire émerger un groupe citoyen désireux de porter une production d'énergie renouvelable sur notre territoire.

Plusieurs employés du parc eco habitat les accompagnent également pour la logistique.

Une réunion publique est organisée le vendredi 20 avril 2018 à 20h30 à la salle d'animation rurale.

Le Conseil Municipal autorise la gratuité de la salle pour cette manifestation.

Pour plus de renseignements sur cette société, vous pouvez vous rendre sur leur site internet :

[www.montsenergies.fr](http://www.montsenergies.fr)

Prochain Conseil Municipal : jeudi 03 mai à 20h30